



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 25 juin 2026

Nombre de membres

Afférents : 29

Présents : 25

Qui ont pris au vote : 29

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq du mois de juin à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, Maire.

Etaient présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Serge AMBAN, Mme Elisabeth MARAÏNI, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY,

Les conseillers municipaux :

Mme Mirielle CORTE, Mme Elisabeth MASSARDIER, Mme Marie Antoinette BENESIU, M. Jacques SABATIER, M. Jean-Michel TIRABASSI, M. Alain ZYPINOGLU, Mme Valérie WILLEMART, Mme Judith AGOPIAN BESSE, M. Eduard VINCENT, M. François VILLAESCUSA, M. Thomas ARDUIN, Mme Nathalie MRAKIC, Mme Valérie MASSON CROUZET, Mme Laura ESENTATO, M. Philippe PELEYROL, M. Jean-Charles VARGAS, Mme Christel MASSE.

Excusés, avaient donné procuration :

M. Anthony BICCHIERAI à Mme Marie-Laure WALTHER

Mme Christine BEAULIEU à M. Jean-Louis LABOURAYRE

Mme Aurélie GHIGHI à Mme Mireille CORTE

Mme Pascale BISCAY à Mme Valérie MASSON CROUZET

A été nommé secrétaire : M. Thomas ARDUIN

DELIBERATION N° 2026-06-09

Nomenclature ACTES 3.5

Dénomination d'un jardin communal « Martine FALCONE »

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la nécessité d'attribuer une dénomination officielle à une place publique située « Lieudit L'Espéron ».

CONSIDERANT l'intérêt de donner un nom significatif et porteur de valeurs à cette place.

Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer la dénomination suivante à la place publique située Lieudit l'Espéron :
Jardin Martine FALCONE

DIT que cette dénomination fera l'objet d'une signalétique adaptée et d'une publication dans les documents officiels de la commune.

AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Maire,
Maxime MARCHAND



A stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

VOTE :

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstention :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Bouches-du-Rhône
Commune de SAUSSET LES PINS

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le 
ID : 013-211301049-20260625-DEL2026_06_09-DE

Rapporteur : Christelle BURRIAT

DELIBERATION N° 2026-06-09

Objet : Dénomination d'un jardin communal « Martine FALCONE »

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Martine Falcone était adjointe au Maire de Sausset-les-Pins pendant de longues années.

A l'automne 1979, Martine Falcone participe à la première délégation officielle qui prend la route de Lariano, commune du Latium située à une trentaine de kilomètres de Rome. Du 23 au 27 octobre 1979, elle séjourne là-bas avec Lucien Viau, Joseph Farhi et Alfred Annibaldi pour préparer ce qui deviendra le jumelage.

Le 17 novembre 1979, le Comité de Jumelage de Sausset-les-Pins est officiellement fondé. Martine Falcone en est l'un des membres fondateurs et se voit élire vice-présidente aux côtés du président Mozziconacci et de l'autre vice-président Ravera.

En juillet 1983, c'est à son initiative — et à celle de son collègue Joseph Farhi — que près de 30 enfants Saussetois s'envolent pour Lariano afin d'y passer une semaine d'échange avec leurs homologues italiens.

Pour les dix ans du jumelage, célébrés à Lariano en juin 1990, elle fait partie de la délégation Saussetoise — élus, familles, chorales — qui traverse l'Italie pour l'occasion.

Afin de rendre hommage à cette Saussetoise, il a été décidé de dénommer le jardin situé Lieudit L'Espéron : Jardin Martine FALCONE.